

DEMANDE DE SOUMISSION AMENDEMENT NO. 002

Cet amendement est soulevé pour la raison suivante:

- **Pour fournir une question et une réponse.**

Question 6: CAS accepterait-il une vitesse de numérisation de 130 PPM recto / 260 PPM recto verso?

Réponse 6: Non, le Canada ne peut accepter une vitesse de numérisation réduite. Comme il a été répondu à la question 5 précédemment, pour atteindre plus de 100 000 pages par jour, la SCS doit maintenir l'exigence minimale de 140 pages par minute (PPM).

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSION RESTE INCHANGÉS.